

# n° 75

Bulletin  
d'information  
d'Ambleny

# L'écho de la tour

■ Avril - Mai - Juin 2020



## Dossier Covid

- L'école et le COVID
- Ambleny et le COVID



## Infos municipales

- Le nouveau conseil municipal
- Un outil de démocratie locale : les comités consultatifs



## Infos pratiques

- Les travaux dans la commune
- Le täd arrive à Ambleny

# Sommaire

LE BULLETIN D'INFORMATION D'AMBLENY

## P.3 ÉDITO DU MAIRE

## P.4 INFOS MUNICIPALES

État civil  
Permanences maire/adjoints  
Les conseils municipaux (comptes rendus)  
Le nouveau conseil municipal : Organigramme  
Les commissions municipales  
Un outil de démocratie locale : les comités consultatifs  
Les délégations des adjoints

## P.9 INFOS PRATIQUES

Travaux dans la commune  
Manifestations  
Horaires poste et mairie  
Fiches pratiques

## P.11 MANIFESTATIONS

## P.12 DOSSIER COVID-19

L'école et le COVID  
Continuité pédagogique  
Reprise post-confinement  
Ressenti des enfants  
Ambleny et le COVID  
Mobilisation des associations et des professions de santé

## P.15 TRIBUNE

## P.16 Le « transport à la demande »



**À LA UNE**  
Le nouveau  
Conseil  
municipal  
est installé

**9**

**INFOS  
PRATIQUES**



**12**

**DOSSIER  
COVID-19**



**MOBILISATION  
COVID-19  
remerciements**  
associations,  
professions  
de santé...

**14**



**11**

**UN PEU  
D'HISTOIRE  
Hommage**  
à Onézine Hénin  
dernier témoin  
d'une lignée...

Retrouvez toute l'actualité de votre ville sur son site internet [www.ambleny.fr](http://www.ambleny.fr)



### L'Écho de la tour

Semestriel de la Ville d'Ambleny  
Mairie d'Ambleny - 11, rue de la Tour - 02290 Ambleny  
Directeur de la publication : Jean-Marie Bouvier  
Responsable de la publication : Jean-Marc Bionne  
Rédaction : C. Auribault, JM. Bionne, JM Guilbert, S. Puzycki,  
B. Robache.

Crédits photos : A. Touzet, C. Auribault, JM Bionne, P. Robache.  
S. Lebeau, Adobestock, Envato  
Conception : Stéphane Lebeau, [www.alternactif.com](http://www.alternactif.com),  
Imprimé en France par Alliance Partenaires Graphiques  
03 23 72 22 00 - Imprimé sur papier géré durablement  
à 600 exemplaires. N°75.

# Le retour des “jours heureux”\*



Après la mise entre parenthèses de toute activité économique, politique, sociale, de tous nos menus plaisirs, enfin bref, de tout ce qui fait le sel de notre existence, la vie semble reprendre peu à peu son cours normal.

Ainsi, notre nouvelle équipe municipale a été installée dans ses fonctions par le maire sortant, M Christian Pérut, le dimanche 24 Mai 2020.

Vous découvrirez l'organigramme complet de cette équipe en pages intérieures de ce numéro.

Lors de la réunion du conseil municipal qui, compte tenu des mesures de sécurité sanitaire, s'est déroulée à huis clos le 10 juin dernier, les instances de travail, notamment les commissions municipales ont été mises en place.

Vous pourrez découvrir la composition de ces commissions à la page 4 de ce magazine. Lors de cette première réunion, conformément à nos engagements de campagne, une innovation majeure a été validée, à savoir l'instauration de comités consultatifs dont la vocation est d'associer les habitant(e)s d'Ambleny à la gestion de notre commune. Vous découvrirez à la page 5 les modalités d'organisation et de fonctionnement de ces comités.

Enfin, vous constaterez que le magazine que vous tenez entre les mains revêt une nouvelle présentation. Cette mutation est motivée par des impératifs d'ordre technique. Elle présente également l'avantage de garantir le respect des normes environnementales. Ce magazine porte le numéro 75. Ce n'est pas une erreur de notre part. Nous avons en effet repris la numérotation originelle de « l'Echo de la Tour » afin de valoriser le travail de toutes les équipes municipales qui se sont succédé à la tête de la commune. Par ailleurs, il sera désormais diffusé semestriellement.

Je réitère ici notre volonté de mettre tout en oeuvre pour faire d'Ambleny un village où il fait bon vivre et où chacun(e) pourra trouver la satisfaction de ses aspirations et de ses besoins.

Je vous souhaite un bel été.  
Jean-Marie Bouvier

*\*Intitulé du programme du Conseil National de la Résistance, adopté le 15 mars 1944. Ce programme formulait les mesures politiques, économiques et sociales susceptibles de permettre à la France de sortir du chaos engendré par la seconde guerre mondiale.*



## Naissances

22 Mai // BENDADA Melya  
27 Mai // CHERON Enora  
06 Juin // FERREZ Pablo

## Décès

18 Mars // CLEROY André

## Permanences maire / adjoints

### Mairie d'Ambleny

La plupart des démarches administratives, nationales ou locales, s'effectuent à la mairie de votre domicile. Le secrétariat de la mairie reçoit le public pour toutes les formalités avec l'administration, état civil, listes électorales, urbanisme... et la vie du village. Des informations du service public et des associations, à l'intention des enfants et des adultes, sont disponibles dans le hall de la mairie.

Coordonnées de la mairie  
11, rue de la Tour  
03 23 74 20 19  
ambleny.mairie@orange.fr  
www.ambleny.fr

### Ouverture du secrétariat

- Lundi, de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.
- Mardi, jeudi, vendredi, samedi, de 9h à 12h, fermé l'après-midi.
- Mercredi toute la journée et samedi après-midi, fermé sans permanence.

### Attention

Durant l'été, le secrétariat sera fermé du 3 au 24 août. Une permanence sera toutefois assurée les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h.

### Permanences du maire et des adjoints

#### • Maire

Pour les permanences du Maire, tous les jours de 9 h à 12 h sauf le mercredi. Sur rendez-vous en dehors de ses heures de bureau.

#### • Adjoints

Les 1<sup>ère</sup> et 3<sup>e</sup> semaines du mois à partir de septembre 2020  
Mardi  
C. AURIBAUT 18h30 - 19h30  
A. TOUZET 19h15 - 20h15  
Jeudi  
JM. BIONNE 18h30 - 19h30  
A. BIGEY 19h15 - 20h15

# Conseil municipal

## “comptes rendus”

Afin de respecter les mesures de sécurité sanitaire instaurées pour lutter contre l'épidémie du COVID, les deux premières réunions du conseil municipal se sont déroulées à huis clos.

### Réunion du 24 mai 2020

- Installation du conseil municipal par le maire sortant Mr PÉRUT.
- Élection du maire

. 15 votants  
3 suffrages blancs  
12 suffrages exprimés  
M. Jean-Marie BOUVIER 11 suffrages  
M. Jean-Marie GUILBERT 1 suffrage  
**Monsieur Jean-Marie BOUVIER a été proclamé maire.**

- Détermination du nombre d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder à l'élection de quatre adjoints.

. Résultats du scrutin (une seule liste déposée)  
. 15 votants  
. 3 suffrages blancs  
. 1 suffrage nul  
11 suffrages exprimés.

**Ont été élus :**

**1<sup>er</sup> adjoint : M. Jean-Marc BIONNE**  
**2<sup>e</sup> adjointe : Mme Caroline AURIBAUT**  
**3<sup>e</sup> adjoint : M. Alain BIGEY**  
**4<sup>e</sup> adjointe : Mme Aurélie TOUZET**

### Réunion du 10 juin 2020

- Élection des délégués appelés à siéger dans les organes de gestion des EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale)

- USEDA (Union des Secteurs de l'Énergie du Département de l'Aisne)

- 3 DÉLÉGUÉS TITULAIRES

**M. Jean-Marie BOUVIER - 13 suffrages**  
**M. Jean-Marc BIONNE - 13 suffrages**  
**M. Alain BIGEY - 13 suffrages**  
**M. Lisiane DESCAMPS - 2 suffrages**

- SIVOM  
{Syndicat à Vocation Multiple de la Basse Vallée de l'Aisne}  
3 délégués titulaires, 3 délégués suppléants

**Titulaires**

**M. Jean-Marie BOUVIER 9 suffrages**  
**M. Bruno ROBACHE 9 suffrages**  
**M. Philippe LEFEVRE 9 suffrages**

**Suppléants :**

**M<sup>me</sup> Aurélie TOUZET 9 suffrages**  
**M. Florent GAGNARD 9 suffrages**  
**M. Didier LEFEVRE 9 suffrages**

- SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CES DE VIC-SUR-AISNE  
2 délégués titulaires

**M. Jean-Marc BIONNE 14 suffrages**  
**M<sup>me</sup> Adeline VOIRET 14 suffrages**

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L'AISNE NAVIGABLE  
2 délégués titulaires, 1 délégué suppléant

**Titulaires :**

**M. Jean-Marie BOUVIER 14 suffrages**  
**M. Alain BIGEY 14 suffrages**

**Suppléant :**

**Mme Adeline VOIRET 14 suffrages**

- Délégations consenties au maire

En vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, des délégations sont consenties au maire afin de faciliter la gestion des affaires communales durant le présent mandat; le 1<sup>o</sup> dans son entier, le 2<sup>o</sup> faisant référence à l'article L 2122-17

- Détermination des indemnités du maire et des adjoints

Les indemnités du maire et des adjoints sont fixées respectivement à 24,5% et 10% du montant maximum prévu par la loi, soit une diminution de 5% par rapport à la municipalité précédente.

Adoption de cette mesure

**Pour : 12**

**Abstentions : 3**

# Un outil de démocratie locale : les comités consultatifs.



L'équipe municipale s'est fixé pour objectif de favoriser une participation concrète des habitant(e)s d'Ambleny à la conception et à la réalisation des projets communaux.

Dans cette perspective, les commissions municipales étant réservées aux élus (Art. L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) la mise en place de comités consultatifs ouverts à tous (Article L 2143-2 du CGCT) a été validée par le conseil municipal lors de sa réunion du 10 juin dernier. Un nombre de sièges réservé aux habitants sera défini par le prochain conseil municipal. Ce nombre sera au moins égal au nombre d'élus siégeant dans les commissions municipales correspondantes.

En fonction du nombre de candidats, le nombre de places par personne pourra être limité. Et un choix pourra être effectué si le nombre de candidats, pour un même comité, est trop élevé.

Aussi, afin de mettre ces comités en place dans les meilleurs délais, nous vous saurions gré de transmettre votre inscription dans le ou les comités de votre choix au secrétariat de mairie par courrier, par mail ou sur place.

## Liste des Comités Consultatifs

- 1) Santé en action, vivre mieux dans la commune, médecine, pharmacie, infirmières, maison de santé, M.A.R.P.A.
- 2) Mobilité, déplacements, énergie, environnement, Transport à la Demande (tàd).
- 3) Sécurité (Dont sécurité routière) défense incendie.
- 4) Production locale, économie.
- 5) Travaux, voirie, entretien, aménagement, fleurissement, biens communaux (Peupleraies, bois, cimetière).
- 6) Écoles, enfance, jeunesse, sports, éducation, rythmes scolaires, cantine, garderie, centre aéré.
- 7) Vie associative et culturelle, information, écho de la Tour, site Internet, bibliothèque, tourisme.

• Élection des membres des commissions municipales

CNAS (Comité National d'Action Sociale)

14 suffrages

*M<sup>mes</sup> Adeline VOIRET, Karine BOUDIN*

LOGEMENT (locations de la commune)

14 suffrages

*M<sup>mes</sup>, MM. Jean-Marie BOUVIER, Jean-Marc BIONNE, Aurélie TOUZET, Caroline AURIBAUT, Florent GAGNARD, Philippe LEFEVRE.*

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (Article L1411-5 CGCT)

14 suffrages

*Délégués titulaires*

*MM. Jean-Marie BOUVIER, Alain BIGEY, Philippe LEFEVRE*

*Délégués suppléants*

*MM. Jean-Marc BIONNE, Florent GAGNARD, Didier LEFEVRE*

COMMISSION DE REVISION DES LISTES ÉLECTORALES

(Article L19 du Code électoral)

14 suffrages

*M<sup>mes</sup>, MM. Jean-Marie BOUVIER, Jean-Marc BIONNE, Aurélie TOUZET, Bruno ROBACHE, Sophie LAMARRE, Jean-Marie GUILBERT, Anita LEQUEUX*

COMMISSIONS MUNICIPALES (Article L 2121-22 du CGCT)

1- TRAVAUX, VOIRIE, ENTRETIEN, AMÉNAGEMENT, FLEURISSEMENT.

14 suffrages

*M<sup>mes</sup>, MM. Jean-Marie BOUVIER, Alain BIGEY, Jean-Marc BIONNE, Bruno ROBACHE, Aurélie TOUZET, Florent GAGNARD, Jean-Marie GUILBERT, Caroline AURIBAUT, Didier LEFEVRE, Philippe LEFEVRE*

2 - ÉCOLES, ENFANCE, JEUNESSE, ÉDUCATION, RYTHMES SCOLAIRES, CANTINE, GARDERIE, CENTRE AÉRÉ

14 suffrages

*M<sup>mes</sup>, MM. Jean-Marie BOUVIER, Jean-Marc BIONNE, Aurélie TOUZET, Caroline AURIBAUT, Adeline VOIRET, Florent GAGNARD, Sophie LAMARRE*

3 - VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE, INFORMATION (ÉCHO DE LA TOUR, SITE INTERNET) BIBLIOTHÈQUE, TOURISME

14 suffrages

*M<sup>mes</sup> et M<sup>rs</sup> Jean-Marie BOUVIER, Jean-Marc BIONNE, Aurélie TOUZET, Caroline AURIBAUT, Jean-Marie GUILBERT, Bruno ROBACHE, Sylvie PUZICKI, Adeline VOIRET, Sophie LAMARRE, Didier LEFEVRE*

4 - BIENS COMMUNAUX, PEUPLERAIES, FORÊTS, CIMETIÈRE

14 SUFFRAGES

*M<sup>mes</sup> et M<sup>rs</sup> Jean-Marie BOUVIER, Jean-Marc BIONNE, Alain BIGEY, Bruno ROBACHE, Florent GAGNARD, Philippe LEFEVRE*

5 - FINANCES, BUDGET, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

14 suffrages

*M<sup>mes</sup> et M<sup>rs</sup> Jean-Marie BOUVIER, Jean-Marc BIONNE, Alain BIGEY, Aurélie TOUZET, Caroline AURIBAUT, Florent GAGNARD, Anita LEQUEUX, Jean-Marie GUILBERT, Sophie LAMARRE, Didier LEFEVRE*

DÉTERMINATION DES TAUX D'IMPOSITION

*Taxe d'habitation : 13,40%*

*Taxe sur le foncier bâti : 10,55%*

*Taxe sur le foncier non bâti : 22,46 %*

# Une nouvelle équipe municipale à votre écoute

1<sup>er</sup> adjoint



Jean-Marc Bionne

2<sup>e</sup> adjointe



Caroline Auribault

Conseiller



Jean-Marie Guilbert

Conseillère



Anita Lequeux

Conseillère



Lisiane Descamps

Conseillère



Sylvie Puzycki



Conseiller



Didier Lefevre

Conseiller



Philippe Lefevre

MAIRE



*Jean-Marie Bouvier*

Administration générale de la commune

3<sup>e</sup> adjoint



*Alain Bigey*

4<sup>e</sup> adjointe



*Aurélie Touzet*



Conseiller



*Bruno Robache*

Conseiller



*Florent Gagnard*

Conseillère



*Adeline Voiret*

Conseiller



*Sophie Lamarre*

& à votre service



## Travaux rue de Maubrun

Le chantier consiste à enfouir le réseau électrique haute tension et basse tension ainsi que le réseau téléphonique et d'éclairage public. Cet enfouissement aura pour but de sécuriser le réseau électrique tout en améliorant le cadre de vie des riverains.

Le génie civil qui va être construit pour le réseau de télécommunication servira également pour la fibre optique en cours de déploiement actuellement dans la commune.

Il va être installé 26 candélabres à Led qui consommeront moins en énergie et qui ont de meilleures performances lumineuses.

Le chantier a débuté la première quinzaine de juin et le terrassement se poursuivra jusqu'à fin août.

En seconde phase, les électriciens interviendront chez les riverains afin de muter le branchement aérien existant sur le réseau souterrain nouvellement posé. Cette phase débutera en

septembre. Dans le même temps, un sous-traitant interviendra également pour la reprise des branchements télécoms.

**La fin du chantier est prévue pour la fin de l'année.**



## Le parc de la mairie est désormais *ouvert le dimanche!*

La plage d'ouverture au public du parc de la mairie a été élargie. **Ainsi, le parc est ouvert tous les jours de 10h à 19h.**



## Le camion « Pizza » détruit par un incendie !

Le matériel utilisé par le vendeur de pizzas pour confectionner les délicieux produits qui ravissent nos papilles le mardi soir, a été entièrement détruit par un incendie. **Par conséquent, le service « Pizza au village » est suspendu pour une durée indéterminée.**

## Le Tonneau

- Vins fins
- Champagnes
- Alcools

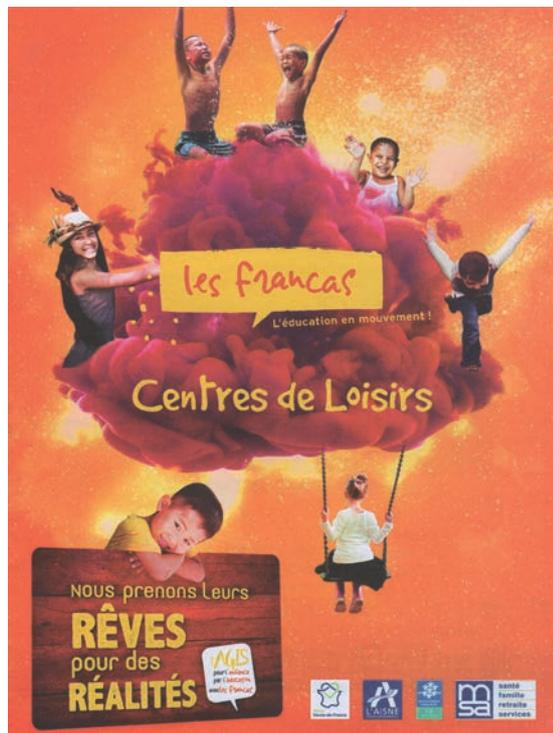
8, avenue de l'Aisne - 02200 SOISSONS  
Tél. 03 23 53 73 11 - Fax : 03 23 93 60 44  
letonneau@aliceadsl.fr

## BUREAU 02

Du particulier au professionnel  
**CALIPAGE**

Matériel Fournitures Mobilier de bureau

ZC rue des Moines 02200 VILLENEUVE ST GERMAIN  
Tel : 03.23.73.43.59 Fax : 03.23.73.43.99  
du lundi au samedi matin : 8h00-12h00 / 13h30-18h30



## Les manifestations annulées

Étant donné les incertitudes qui pèsent sur l'évolution de l'épidémie du COVID-19.

- Toutes les manifestations prévues dans la commune d'ici la fin du mois de septembre ont été **annulées, notamment la fête foraine annuelle et les festivités du 14 juillet.**

- L'utilisation des installations et équipements communaux est suspendue **jusqu'au 30 septembre 2020.**

## Déchetterie

La déchetterie d'Ambleny a repris ses activités

La procédure mise en place pour accéder à la déchetterie pendant la période post-confinement a été levée.

L'accès se fait désormais librement aux horaires habituels.

Soit : **Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 9h30 à 12h et de 13h à 18h30 (Fermé le mardi toute la journée).**

## Syndicat des eaux du Soissonnais et du Valois (SESV)

Ambleny fait partie du nouveau syndicat des eaux.

**Numéro d'urgence 07 86 25 39 78 / Internet : [sesv@prange.fr](mailto:sesv@prange.fr)**

### Accueil du public

Au siège à Courmelles, 87, Allée des Platanes.

Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h 30 à 17h, le vendredi de 8 h à 12 h / 03 23 73 01 51.

À la mairie de Vic-Sur-Aisne, 2, rue Brouillaud

le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 16h / 03 23 55 52 18.

## Le centre aéré cet été

Après de longues semaines à la maison et une reprise de l'école adaptée au contexte sanitaire, les enfants pourront, pendant les vacances d'été, se retrouver, au centre aéré à Ambleny, animé par les FRANCAS aux dates habituelles, soit pour cette année du **06 au 31 juillet 2020.**

L'organisation se fera dans le respect du protocole sanitaire et suivra l'évolution éventuelle des règles d'accueil des enfants.

## Bibliothèque

Ouverture au public de la bibliothèque. Durant l'été, la bibliothèque sera ouverte **le mercredi de 10h30 à 12h.**

## Études

Ouverture d'un BTS Économie Sociale et Familiale à partir de la rentrée de septembre à la MFR d'Ambleny.

## Agence postale communale

L'agence est ouverte du mardi au samedi de **9h30 à 12h30**

## Opération Tranquillité Vacances

Le saviez-vous ? Partez en vacances l'esprit tranquille en vous inscrivant et en signalant à la gendarmerie qui effectuera régulièrement des patrouilles.

### Contactez la brigade de Soissons :

45, avenue de Laon - 03 23 53 12 85.

[cob.soissons@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.soissons@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

### Accueil du public :

Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h (à Soissons)

Dimanche de 9h à 12h et de 15h à 18h (à Vic-sur-Aisne) 03 23 54 50 17.

**COUVERTURE - ZINGUERIE**

**J.Y CLEROY**

**03 23 29 08 - 06 13 09 59 84**

**32 rue mahieux - 02200 AMBLENY**

[jycleroy@wanadoo.fr](mailto:jycleroy@wanadoo.fr)

Tous travaux de  
**CHAUFFAGE,  
SANITAIRE,  
ÉLECTRICITÉ**

**CHAUFFAGE  
SANITAIRE  
ÉLECTRICITÉ**

**S.A.S. MAUPRIVEZ**  
**03 23 74 20 31**

35, rue Quillette • Zone du Trécot • 02290 AMBLENY  
[www.mauprivez.fr](http://www.mauprivez.fr) • [sa.mauprivez@orange.fr](mailto:sa.mauprivez@orange.fr)

**RGE**

# Quelques piquûres de rappel

Des infos en tout genre qui font la vie de tous les jours.

## ● Recensement des jeunes

Une formalité obligatoire. Dans les trois mois qui suivent l'anniversaire de leurs 16 ans, les jeunes gens et jeunes filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, munis d'une pièce d'identité et accompagnés d'un parent.

Cela leur permet d'être inscrits d'office sur les listes électorales, se présenter aux examens, concours publics, permis de conduire... avant leurs 25 ans.

**Tous renseignements sur le site**  
<https://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete>

## ● Travaux sonores

Quand peut-on les faire. Avec le printemps les travaux au jardin sont de retour. De simples règles et un peu de bon sens permettent d'entretenir de bonnes relations avec ses voisins. À quel moment peut-on se servir de la tondeuse, de la tronçonneuse ou de tout autre matériel à moteur sans déranger le voisinage ?

**Les jours ouvrables, de 8 h 30 à 12h et de 14h à 19h.**

- Le samedi, de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Le dimanche et les jours fériés, de 10h à 12h.
- Interdit l'après-midi le dimanche et les jours fériés.

## ● Éclairage public Lampe grillée ?

Le lampadaire à côté de chez vous ne fonctionne plus ? Relevez son numéro, inscris dessus ou sur une petite plaque, et communiquez-le à la mairie. Cela permettra à l'entreprise chargée de son entretien de le situer facilement pour remplacer l'ampoule défectueuse.

## ● Qui doit nettoyer les trottoirs ?

Ensemble entretenons notre village.

Les habitants ont en charge l'entretien du trottoir sur toute la longueur de leur propriété, que le terrain soit bâti ou pas. Du printemps à l'automne, cela consiste à déterrer mauvaises herbes et fleurs indésirables. Et, en hiver, balayer les feuilles mortes ou la neige, répandre de la cendre ou du sable en cas de verglas.

**À vos balais et binettes !**

## ● Signalétique

**Boîtes à lettres.** Pour faciliter la distribution du courrier, sans faire d'erreur de boîtes à lettres, en particulier lors des remplacements du facteur en titre, il est indispensable d'afficher son nom dessus et de veiller à ce qu'il reste lisible. Par ailleurs, les anciennes boîtes à lettres sont devenues trop petites, et souvent en mauvais état, pour recevoir les magazines, dont L'Écho de la tour, ainsi que les enveloppes grand format.

**Numéro de rue.** Si la plaque qui indique le numéro de votre maison est manquante, signalez-le à la mairie qui procédera à son remplacement.

## ● Feu défendu

Brûler ses déchets verts est une pratique interdite dans toute la région des Hauts-de-France.

Cette décision, prise par la Direction régionale environnement aménagement logement (DREAL) en 2017, ne permet plus aux particuliers de brûler les déchets verts produits par les tontes de pelouse, coupe de branchages, feuilles, etc.

**Attention !** le contrevenant risque une amende de **450 € !**

# manifestations

**Mardi 23 juin**

École primaire d'Ambleny

**Remise des cadeaux pour les**

**CM2**, afin de les féliciter pour leur départ au collège. Comme à l'habitude, la municipalité leur a offert la calculatrice collège, le dictionnaire de français ainsi qu'un petit livre, cette année, sur le fonctionnement de la commune. Mais ils ont également reçu un livre sur les Fables de La Fontaine de la part de l'Education Nationale ainsi qu'un dictionnaire d'anglais. Voilà de quoi prendre un bon départ pour cette nouvelle étape.



Monsieur Le Maire a prononcé un petit mot devant les parents présents, les enseignantes et les enfants et chaque élève a été appelé pour recevoir ses cadeaux dans la cour de l'école, sous les applaudissements de tous. Compte tenu du contexte actuel, cette petite « cérémonie » fut brève mais appréciée des familles et des enfants qui se sont montrés sérieux et fiers de leur récompense.

Nous leur souhaitons « bonne route ! » et un beau parcours pour la suite.

**Jeudi 18 Juin**

Ambleny

**APPEL DU 18 JUIN 1940**

Pavoisement des édifices publics à l'occasion de la journée commémorative de l'Appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre les combats contre l'ennemi, le jeudi 18 juin 2020.

M. Jean-Marie Bouvier, maire d'Ambleny, et son 1<sup>er</sup> adjoint, M. Jean-Marc Bionne, ont commémoré l'appel du 18 juin par le dépôt d'une coupe ornée d'un ruban tricolore à l'occasion du 80<sup>e</sup> anniversaire. M. le maire a fait lecture d'un message émanant de madame Geneviève Darrieussecq, la secrétaire d'État auprès de la ministre des armées, dans le respect des mesures de distanciation et des gestes barrières.



Étaient présents les anciens maires MM. Pérut, Sautillet, De Ré et Marchand.

**Jeudi 4 juin**

Charles Henin en tant que représentant de la famille d'Honézine Héning est venu remercier la commune d'Ambleny en la personne de M. le maire pour avoir baptisé la Bibliothèque «**Onézine Héning**»

« M. le maire,

C'est avec émotion que j'ai pris connaissance de votre décision, approuvée par votre Conseil Municipal, de donner à votre bibliothèque municipale le nom de «Bibliothèque Onézine Héning». Mon arrière-grand-oncle méritait cet hommage ; dernier témoin d'une lignée en cours d'extinction, je me dois, avec ma famille, de vous remercier profondément.

*Charles Henin*

»



M. Charles Henin met à disposition ses archives :

« Certaines de mes archives peuvent intéresser certains de vos administrés ; j'en ai une vingtaine des années 1750 à 1850 rédigées à propos de ventes de terres ou de vignes, de successions ou de mariages. qui concernent les familles Mercier, Létouffé, Basselier, Dehus, Mora, Molin, Brouet... »

# De retour à l'école

Depuis le 16 mars dernier, comme dans tout le pays, les enfants de notre commune se sont trouvés contraints de quitter l'école pour une durée de huit semaines.



La directrice et les enseignantes se sont mobilisées pour assurer la continuité pédagogique et faire en sorte que chaque enfant puisse poursuivre ses apprentissages. Certains ont bénéficié de séances en visioconférence, d'autres se sont échangé des petits mots par mail, des dessins, des photos et bien sûr les devoirs et les corrections mais aussi des chansons, des propositions d'activités manuelles... Le lien a été maintenu mais ce fonctionnement, bien loin des habitudes de nos chers petits leur a demandé beaucoup d'adaptation, tout comme aux enseignants et aux parents.

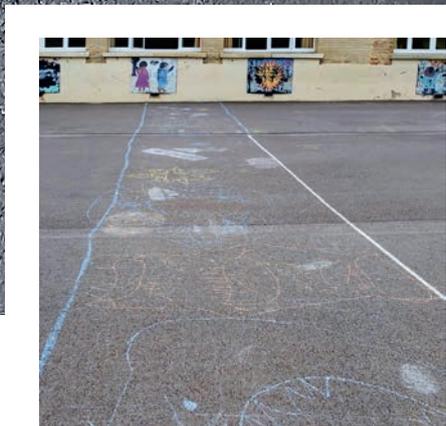
Compte tenu de la régression de l'épidémie, la réouverture des écoles a pu être mise en place à partir du 12 mai. Il est important de rappeler que le protocole sanitaire demandait de multiples précautions et aménagements et qu'il a fallu compter sur l'investissement de la directrice, des enseignantes et des employés communaux pour mettre en place les mesures nécessaires.

## Le protocole sanitaire

Avant toute chose, il a été demandé aux parents de vérifier la température des enfants chaque matin et de ne pas les mettre à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant le COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. Il en était de même pour le personnel.

### • La distanciation physique :

Afin de respecter cette distance minimale d'un mètre, dans tous les contextes et tous les espaces, quelques modifications ont été mises en place. Tout d'abord, des lignes blanches symbolisant la distanciation sociale sont venues orner le trottoir devant l'école pour gérer l'arrivée et la sortie des élèves. Une « rivière » a été dessinée dans la cour afin de séparer les espaces lors de la récréation et des « bulles » sous le préau sont apparues pour se ranger avant ou après la cantine.



## • L'application des gestes barrières :

Dès l'arrivée, de nouveaux rituels se sont instaurés, chaque enfant est accompagné par une ATSEM ( Agent Territorial Spécialisé des écoles maternelles ) pour un lavage de mains avant l'entrée en classe. Ceci sera répété avant et après chaque récréation, chaque repas, chaque passage aux toilettes et lorsque l'enfant, toussé, se mouche ou éternue. Le port du masque étant déconseillé pour les élèves des écoles primaires, les enfants n'en ont pas porté, mais ont dû apprendre à communiquer avec leurs professeurs et les employés qui, eux, en étaient pourvus. En plus de ces étapes essentielles, il a fallu veiller à aérer les locaux dix minutes au moins avant l'arrivée des

élèves le matin, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. Un protocole de nettoyage et de désinfection a également été remis au personnel concerné.

Dans le respect de ce protocole, la reprise s'est faite de manière échelonnée, avec une rentrée des élèves volontaires de grande section, Cp et Cm2 le 12 mai et une rentrée pour les élèves volontaires des autres niveaux le 25 mai. Une nouvelle organisation, avec notamment une modification des horaires d'arrivée et de sortie redéfinis et échelonnés pour chaque classe afin de limiter les croisements a été instaurée.



Paroles d'enfants

**Si la directrice, les enseignantes, les employés, la municipalité et les parents ont dû s'adapter à cette situation inédite, comment les enfants ont-ils vécu l'école post-confinement ?**

Un matin, ils ont livré leur ressenti sur ce qui a changé à l'école. Pour les plus petits, c'est tout d'abord un changement d'école et de maîtresse mais aussi une nouvelle classe et une « grande rivière avec une énorme pieuvre » qui matérialise une séparation avec les grands dans la cour. Ce qu'ils en disent, est qu'il y a « une télé géante dans la classe de Madame Robert ! Mais ce qui leur manque ce sont « les véhicules à la récré ! ». Ils répondent en premier à la question sur ce qui a changé : « on doit rester à un mètre des copains et on ne peut pas se toucher ».

Dans la classe de Madame Del Degan, chez les CE1, les journées sont également modifiées. Ce qu'ils ont perçu comme changement et qui est évoqué en premier lieu c'est « on doit rester à un mètre de distance et on ne peut plus faire de câlins à ses copines » et « on doit se laver les mains huit fois par jour !! ». Mais les enfants ont vite intégré de nouvelles habitudes : « maintenant on va chercher les activités dans les pochettes et on corrige tout seul sur nos feuilles » et trouvent même satisfaction à certains changements : « le midi on peut manger un pique-nique !! »

Enfin, dans la classe de CM2 de Madame Couffrant, les avis sont plus partagés à la question « Préférez-vous l'école d'avant confinement ou de maintenant ? » Certains disent que « l'école de maintenant c'est mieux car on est moins nombreux dans la classe ». Ils expliquent que le travail à la maison « c'est moins motivant » et que malgré les nouvelles contraintes « on est bien dans cette classe car on rit ». La distanciation, les gestes barrières, le fait que les adultes portent des masques sont bien évidemment aussi évoqués par les plus grands mais ce qui leur manque le plus « c'est de pouvoir revoir les amis qui ne sont pas encore revenus à l'école » et le « contact avec les copains ».



## • Dans la classe

Les classes ont été réaménagées (tables séparées, classes regroupées,...) afin de pouvoir accueillir le maximum d'enfants dans les locaux tout en respectant, une nouvelle fois, cette distance d'un mètre entre chacun. De plus, les jeux collectifs, la pâte à modeler ou encore les coins jeux ont été supprimés et les crayons, les feutres, les craies ont été individualisés.

La cantine n'ayant pas rouvert, les enfants y mangeant d'habitude, se retrouvent désormais dans la cuisine de l'école pour déjeuner un repas froid.

Compte tenu des demandes des parents, les activités périscolaires ont pu être remises en place à partir du 8 juin, aux horaires habituels, le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h30 mais au sein de l'école primaire.

L'investissement de la directrice, Madame ROBERT, a permis d'organiser au mieux l'enseignement à distance pour l'ensemble des classes pendant le confinement, grâce aux travaux fournis par les enseignantes. Chacun a fait preuve d'adaptation et la reprise de l'accueil physique des enfants a également été un succès dans notre commune, compte tenu des nombreuses contraintes imposées par le protocole sanitaire. Et si les maîtresses espèrent pouvoir accueillir à nouveau tous leurs élèves et que les enfants attendent avec impatience de pouvoir retrouver tous leurs copains et copines « comme avant », nous pouvons féliciter l'ensemble des intervenants qui ont fait que cette reprise post-confinement ait été une réussite à Ambleny.

Horaires de la rentrée  
de septembre 2020

École élémentaire

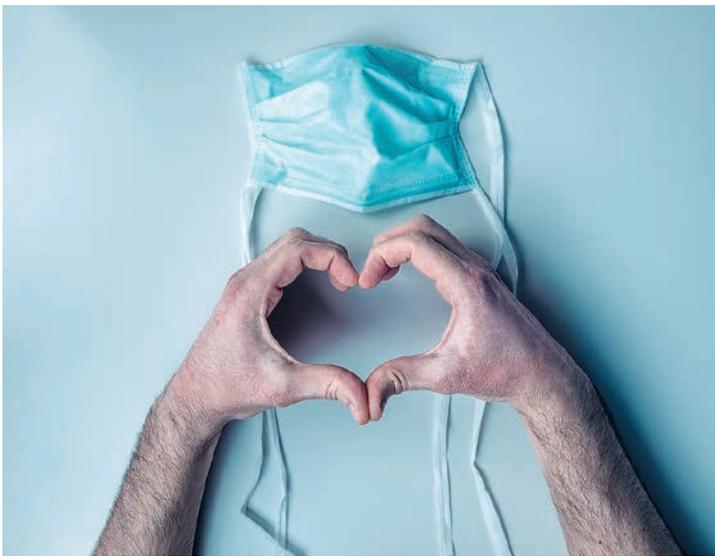
8h25-8h35-12h | 13h20-13h30-16h05

École maternelle

8h30-8h40-12h | 13h20-13h30-16h10

# Ils méritent nos remerciements

La municipalité remercie toutes les personnes qui ont contribué, pendant le confinement lié au COVID 19, à la bonne marche du village. Notamment, tous les commerçants qui sont restés ouverts et tous les bénévoles qui se sont mobilisés pendant cette période :



Ils méritent notre reconnaissance et nos remerciements.

## Un geste généreux

L'entreprise MAUPRIVEZ a fait don à notre commune d'un photocopieur. Celui-ci a été installé dans la salle polyvalente de la Vigne Catherine.

Toutes les associations qui fréquentent la salle polyvalente pourront profiter de cet outil.

La municipalité d'Ambleny remercie chaleureusement l'entreprise MAUPRIVEZ pour ce geste généreux.

## Notamment :

- La boulangerie
- Le traiteur Pasquet
- La Pharmacie
- L'agence postale
- Les infirmières
- Les aides à domicile
- Le cabinet médical
- La secrétaire de mairie
- Les agents communaux pour l'entretien
- L'association « Patchwork » pour la confection de masques
- Les bénévoles qui ont apporté une aide aux plus vulnérables
- La CCRV et la région des Hauts de France pour la fourniture de masques
- La Directrice de l'école, les professeurs des écoles et les agents communaux pour la réouverture réussie des écoles.



## Expressions politiques

### Avec vous Ambleny demain Votre groupe d'opposition s'organise pour vous informer.

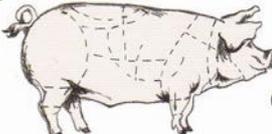
Les trois élus de la liste d'opposition, Didier Lefèvre, Sophie Lamarre et Philippe Lefèvre, remercient les Amblenois et Amblenoises qui leur ont donné leurs suffrages ainsi que tous les colistiers qui les ont soutenus pendant la campagne électorale.

Malheureusement, avec une forte abstention de 51,19%, les résultats sont-ils vraiment représentatifs du souhait des votants ?

Présents dans toutes les commissions municipales, nous vous assurons que notre engagement sera concret et volontaire.

Avec la création toute proche d'un groupe d'opposition municipal et de son bulletin d'information, vous serez tenus informés de la vie de la commune tout au long de ce mandat.

Nous vous souhaitons un bel été et vous donnons rendez-vous prochainement.

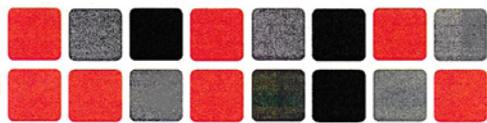
**CHARCUTIER-TRAITEUR**  
luc.pasquet@cegetel.net

**PASQUET DE LEYDE**  
Luc

**Ouvert le vendredi de 14 h à 18 h**

2 bis rue du 21 eme BIR  
02290 Ambleny  
N°siret: 82207104900016

Tel: 06.09.07.64.97



**OK CARRELAGE**

9, rue Porte Crouy - 02200 SOISSONS  
Tél. 03 23 59 57 70 - Fax 03 23 59 20 49  
Email : contact@ok-carrelages.fr  
www.ok-carrelage.fr / facebook.com/okcarrelages

**CARRELAGE - SANTAIRE  
MEUBLES SALLE DE BAINS**

Electricité générale  
Motorisation de portails  
Alarmes  
Interphonie  
Contrôle d'accès  
Climatisation

**AMPELEC**  
ELECTRICITE GENERALE

Christophe Mauprivez  
06 11 19 14 61 ou 03 59 61 04 00  
contact@ampelec.fr

SARL AMPELEC - Electricité générale  
12/14 rue de l'Emallerie - Zac des Entrepôts - 02200 SOISSONS

www.  
ampelec.fr

*alice b.*  
Coiffure, Visagiste

14 place du Cloître - 02200 SOISSONS  
Tél. : 03 23 72 42 72  
Avec ou sans rendez-vous



**tād**  
tél. 03 23 53 50 50

## Le « transport à la demande » arrive à Ambleny à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2020 !

La Communauté de Communes de Retz-en-Valois (CCRV) a initié une étude d'opportunité dont l'objectif était de redéfinir la compétence « Transports » de la communauté.

Cette étude a permis de faire émerger les besoins de la population en matière de déplacements, de préciser le statut de la CCRV dans ce domaine et de définir un plan territorial de mobilité.

### Les constats et besoins

La CCRV couvre un territoire à dominante rurale mais pas uniquement. La moitié des habitants réside dans des pôles urbains de plus de 1000 habitants. L'autre moitié réside dans 50 communes dont la population est comprise entre 30 et 900 habitants.

Le flux de déplacements domicile/travail représente un quart des déplacements quotidiens.

Les déplacements scolaires, l'accès aux équipements et services ainsi qu'aux commerces représentent les trois quarts des déplacements de la population.

### Le statut de la CCRV en matière de transports

Forte de ces constats, la CCRV a conforté son positionnement dans le domaine des transports.

Elle constitue désormais une autorité organisatrice de mobilité, notamment des transports publics, sur son territoire.

Elle partage cette compétence avec :

Le SITUS (Syndicat Intercommunal des Transports Urbains du Soissonnais) qui concerne 5 communes.

La région des Hauts de France pour le transport scolaire, les transports routiers interurbains et le TER.

### La définition d'un plan territorial de mobilité

Le plan « Transports » de la CCRV vise deux objectifs :  
Conforter les services existants.

Développer des services de transport rural sectorisés afin de permettre les déplacements depuis chaque commune du territoire vers le pôle de services le plus proche.

Compte tenu des spécificités territoriales, le choix de la CCRV s'est vite porté vers le service du « transport à la demande ».

Ce service a vocation à permettre à tous ceux qui habitent à l'écart des grands axes et en dehors des pôles d'attraction de pouvoir accéder à tous les services et commerces urbains.

Selon la CCRV, il s'agit là d'un véritable « Service public de soutien et de solidarité communautaire » pour les habitants et les entreprises.

Le budget dédié à cette compétence s'élève à 929 632 euros par an.

### les modalités de mise en œuvre du « transport à la demande »

En ce qui concerne la commune d'AMBLENY, le tād sera opérationnel à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Il fonctionnera les lundis, mercredi et samedi selon les horaires ci-dessous.

Pour bénéficier de ce nouveau service, il suffira d'appeler le **03 23 53 50 50** et d'acquitter le montant du titre de transport fixé à un euro par aller et par retour, auprès du chauffeur du véhicule.

	Lundi	Mercredi / Samedi
AMBLENY (Abri place)	13H06	10H13
SOISSONS (Marquigny)	13h21	10H28
SOISSONS (Marquigny)	15h09	12H35
AMBLENY (Abri place)	15h22	12H48